

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 04 juin à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Karine BRUNEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir(s) : 1

Votants : 14

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-MASSY-DELPUECH-GALTIER-TEIXEIRA-BERNARD-JOUVEAU-BEAUDOU-BRAUD-AGOT

Pouvoirs : DELAGE à BRUNEAU

Secrétaire : Carine BERNARD

Délibération N° 2026/29

Objet : FIXATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE TABLES ET CHAISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les demandes régulières de location de tables et de chaises effectuées par des habitants de la commune ou personnes extérieures à la commune,
Considérant le souhait des élus de pouvoir faire droit à cette demande,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : Contre : Abstention :

DETERMINE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} juillet 2026 :

Matériel	Tarif
Table	5 €/ jour
Chaise	2€/ jour

PRECISE :

qu'une demande de réservation devra être effectuée auprès de la mairie 15 jours avant la date de location souhaitée,
qu'un dépôt de caution s'élevant à 100 € devra être effectué,
que le demandeur sera responsable du retrait et du dépôt du matériel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 04 juin 2026

La secrétaire,

La Maire,

Carine BERNARD



Karine BRUNEAU



La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.